

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mille vingt et un.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

Excusés : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROSY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

Absents : Paul PERCETTI,

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

DELIBERATION 2021-084. RYTHME SCOLAIRE : MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Madame Frédérique CAZALET

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu l'avis favorable des Conseils d'Ecole maternelle et primaire ;

Considérant l'intérêt des enfants et l'organisation des activités extrascolaires,

Considérant la taille de la commune et de ses effectifs,

Pour ces raisons, il convient de rester à la semaine de 4 jours pour favoriser la meilleure organisation possible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DEROGE à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,

APPROUVE l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

PROPOSE au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme il suit :

- Pour la maternelle Florian : le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15. La pause méridienne pour une durée de 1h30.
- Pour l'école élémentaire Florian : le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. La pause méridienne pour une durée de 1h30.



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **21 SEP. 2021**
et l'affichage le : **21 SEP. 2021**